

06-06-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 6 JUIN 2017 À 23 H 02, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Audrey Boisjoly
Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy
Maryse Gouger

Pierre Lépicier
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, ILS RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE
TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 23 H 02.

223-2017

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

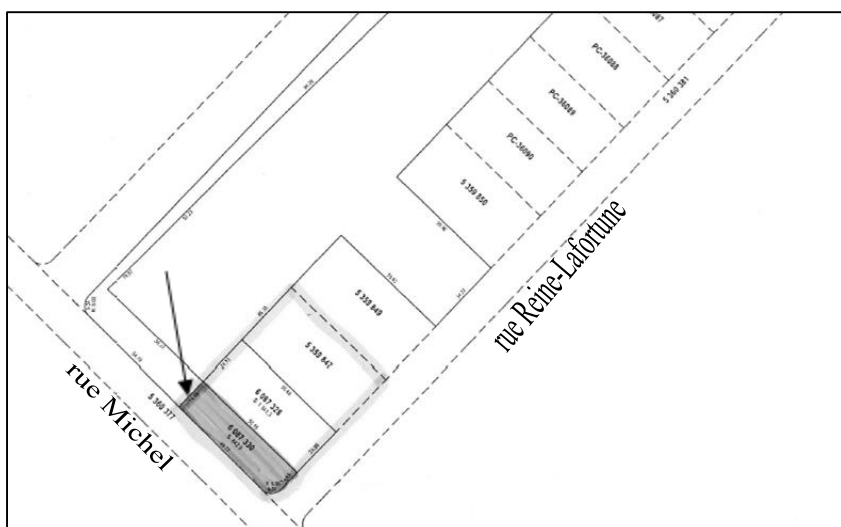
1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Autorisation de signature de l'acte de vente du lot 6 087 330 à 9266-4655 Québec inc. (Gyslain Loyer);
3. Nouvelle rue, construction aqueduc - Engagements municipaux dans le cadre de la demande de CA et paiement;
4. Entériner l'embauche d'un étudiant pour le Service des travaux publics (M Olivier Deslongchamps, 29 mai);
5. Projet de prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette – Résolution, demande au MTQ;
6. Embauche d'un employé temporaire pour le Service des travaux publics (M. Steven Kay, 12 juin);
7. Acceptation du cahier de charges n° TP-FA01.11-2017 – Fauchage de l'herbe : accotements et fossés de chemins et invitation à soumissionner;
8. Demande TECQ (subvention de 1 829 280 \$) - Résolution pour reporter la date de fin des travaux;
9. Adoption du projet de règl. n° 353-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix »;
10. Avis de motion - Règl. n° 353-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix »;
11. Entériner l'embauche d'un animateur aux parcs et à la culture (M. Dannick Charbonneau, 23 mai);
12. Maison des jeunes – Entrepreneur : Dom Gravel construction;
13. Skatepark – Achat d'un banc en granite;
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

224-2017

Lot 6 087 330 - Vente à
9266-4655 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie portant le n° 9266-4655 Québec inc. souhaite acquérir un terrain appartenant à la Municipalité;



SUITE DE LA RÉOLUTION N° 224-2017

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser :

- la vente d'un terrain situé sur le lot 6 087 330, ayant une superficie de 842,9 m², à la compagnie portant le n° 9266-4655 Québec inc., pour un montant de 16 275,55 \$ avant taxes;
- la signature des documents nécessaires à cette transaction par le maire et le secrétaire-trésorier, le tout, aux frais de la demanderesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

225-2017

Nouvelle rue
- Construction d'aqueduc
- Demande de CA,
engagements municipaux

CONSIDÉRANT

la résolution n° 160-2017 mandatant la firme EFEL Experts-conseils inc. à préparer les plans et devis pour la construction d'aqueduc sur une nouvelle rue, incluant la préparation de la demande de CA à présenter au MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois :

1. autorise la firme EFEL Experts-conseils inc. à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour le projet de construction d'aqueduc sur une nouvelle rue et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
2. prendra possession des infrastructures nouvellement construites lorsque les travaux seront complétés conformément au certificat d'autorisation et qu'ils seront acceptés par celle-ci;
3. s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
4. s'engage à entretenir ses ouvrages d'aqueduc dans le cadre dudit projet, tel que décrit par la firme EFEL Experts-conseils inc.;
5. atteste que, où sera réalisé le projet, la capacité des ouvrages à alimenter en eau est en quantité suffisante pour les usagers actuels et futurs, à partir de son réseau d'aqueduc Félix (réseau n° X0011536);
6. atteste que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;
7. émette un chèque de 295,00 \$ au Ministre des Finances du Québec pour cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

226-2017

Travaux publics

- Embauche d'un étudiant

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'entériner l'embauche de M. Olivier Deslongchamps à titre d'employé étudiant, à compter du 29 mai 2017, afin qu'il effectue divers travaux extérieurs pour le Service des travaux publics. Sa rémunération est établie à 15,00 \$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

227-2017

Rue Henri-L.-Chevrette

- Projet de prolongement

- Demande au MTMDET

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire prolonger la rue Henri-L.-Chevrette avec les services d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial jusqu'à l'avenue Poirier;

CONSIDÉRANT QU' il désire aussi prolonger les services (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial) sur la route 131, à partir de la rue Henri-L.-Chevrette jusqu'à l'avenue Ramabel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'adresser une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de réaliser les travaux mentionnés dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

228-2017

Travaux publics

- Embauche d'un employé temporaire

CONSIDÉRANT QUE les travaux à faire au Service des travaux publics au cours de l'été 2017 nécessitent l'embauche d'un employé temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'embaucher M. Steven Kay à titre d'employé temporaire, à compter du 12 juin prochain, afin qu'il effectue divers travaux extérieurs pour le Service des travaux publics. Sa rémunération est établie à 15,09 \$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

229-2017

Fauchage

- Cahier de charges et

appel d'offres par invitation

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

1. d'accepter le cahier de charges n° TP-FA01.11-2017 : Fauchage de l'herbe – Accotements et fossés de chemins;
2. de demander des soumissions par invitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

230-2017

Programme TECQ

- Demande de report de

la date de fin des travaux

CONSIDÉRANT le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention de la Municipalité a été reçu au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 20 janvier 2016 et qu'il n'est pas approuvé en date de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux à réaliser dans le cadre du programme TECQ (dossier n° 1062007) a été reçue au MAMOT le 9 février 2017 et qu'elle n'est pas approuvée en date de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation inclut un tronçon important sur une route appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET a informé le personnel de la Municipalité que la période requise pour signer un protocole d'entente entre les parties sera de 8 à 9 mois et qu'elle n'est toujours pas commencée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est contrainte à une longue procédure préliminaire relative à l'attribution des contrats et à l'adoption de règlements d'emprunt;

CONSIDÉRANT l'absence au poste des ingénieurs de l'état;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit qu'il ne sera pas possible de rencontrer l'échéance du 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de :

1. demander au MAMOT d'entamer les démarches pour reporter l'échéance du 31 décembre 2018 afin de permettre à la Municipalité de compléter la procédure préliminaire et réaliser les travaux selon la programmation TECQ, demande n° 1062007, dans un délai raisonnable après avoir obtenu les approbations requises;
2. autoriser le maire et le directeur général à signer tout document relatif à cette demande de report de date d'échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

231-2017

Adoption du projet de
Règlement n° 353-2017
- PIIA relatifs au dévelop.
« Faubourg St-Félix »

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet de règlement n° 353-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix »;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le projet de règlement numéro 353-2017 soit adopté.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 353-2017.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

232-2017

Avis de motion
- Règlement n° 353-2017
- PIIA relatifs au dévelop.
« Faubourg St-Félix »

Madame la conseillère Maryse Gouger donne avis de motion de la présentation d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix ».

233-2017

Communications,
loisirs et culture
- Animateur aux parcs
et à la culture

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'entériner l'embauche de M. Dannick Charbonneau à titre d'animateur aux parcs et à la culture à compter du 23 mai 2017 et qu'il soit rémunéré au taux de 11,50 \$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

234-2017

Maison des jeunes - Rénovations
- Dom Gravel construction inc.

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de mandater la compagnie Dom Gravel construction inc. à remplacer le revêtement extérieur sur un mur de la Maison des jeunes, selon sa soumission du 20 mai 2017, pour un montant de 1 400,00 \$ avant taxes.

➤ Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2017 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

235-2017

Parc de planche à roulettes
– Achat d'un banc

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau parc de planche à roulettes (dossier n° LO-EQ01.11-2017);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'autoriser l'achat d'un banc en granite auprès de la compagnie Gilles Malo inc., pour un montant de 5 232,50 \$ avant taxes, selon sa soumission du 20 mai 2017. Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

236-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la présente séance soit levée à 23 h 23.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».